

Warmup®

PLANCHER CHAUFFANT ELECTRIQUE **SIMPLE ET CONFORTABLE**

Notice d'installation

Plancher Chauffant Electrique WARMUP STE



Assistance Technique :

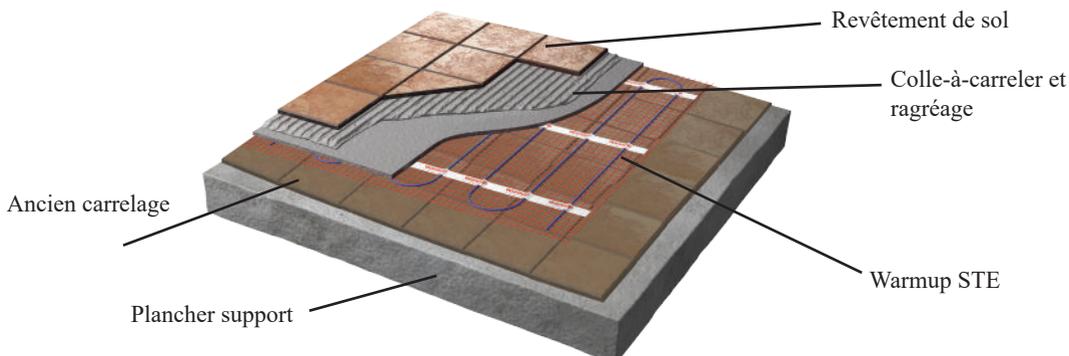
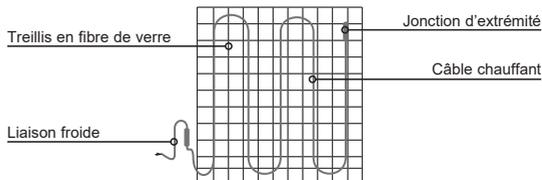
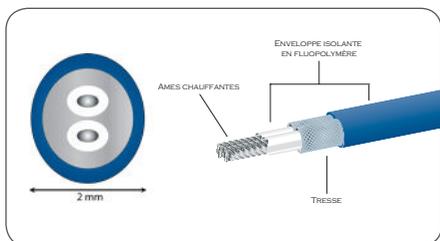
0805 101 449

SAFETY Net™
INSTALLATION
GUARANTEE

Sommaire

Caractéristiques générales des éléments chauffants	3
Recommandations et matériel nécessaire	4
Etape 1 : Préparation	5
Etape 2 : Installation du Warmup STE	6
Etape 3 : Pose du revêtement en carrelage	7
Etape 4 : Première mise en chauffe	8
Conditions de garantie	9

Caractéristiques générales des éléments chauffants



WARMUP STE 120W/m²

SURFACE (m ²)	PAS DE POSE (mm)	LONGUEUR DU CÂBLE (m)	RESISTANCE PAR METRE (Ω/m)	RESISTANCE TOTALE (Ω)	EL (W/ml)	RÉF. PRODUIT
1,00	75	13,4	33,00	440,8	9	F120STE1.0
1,50	75	20,0	14,70	293,9	9	F120STE1.5
2,00	75	26,7	8,27	220,4	9	F120STE2.0
3,00	75	40,0	3,67	146,9	9	F120STE3.0
4,00	75	53,2	2,07	110,2	9	F120STE4.0
5,00	75	66,6	1,32	88,2	9	F120STE5.0
6,00	75	80,0	0,92	73,5	9	F120STE6.0
7,00	75	93,3	0,68	63,0	9	F120STE7.0
8,00	75	106,6	0,52	55,1	9	F120STE8.0
9,00	75	120,0	0,41	49,0	9	F120STE9.0
10,00	75	133,2	0,33	44,1	9	F120STE10.0
12,00	75	159,7	0,23	36,7	9	F120STE12.0

Recommandations

- Lire attentivement ce manuel avant de commencer l'installation.
- Consulter notre service d'assistance technique au moindre problème et en cas de doute.
- Assurez-vous que le plancher chauffant électrique Warmup STE a été testé avant, pendant et après l'installation.
- Suivre le plan de calepinage afin d'éviter d'endommager les câbles lorsque vous placerez les sanitaires ou les meubles.
- Vérifier que la trame fonctionne avant la pose du revêtement en carrelage ou pierre naturelle.

Matériel nécessaire à l'installation

- Plan de calepinage (il vous sera offert par Warmup lors de la demande de devis).
- Boîte de raccordement (si plusieurs systèmes sont installés).
- Matériel de contrôle électrique standard : multimètre ou mégohmmètre.
- Thermostat.
- Colle à carrelage ou mortier-colle de la classe C2S.

Etape 1 : Préparation et contrôle

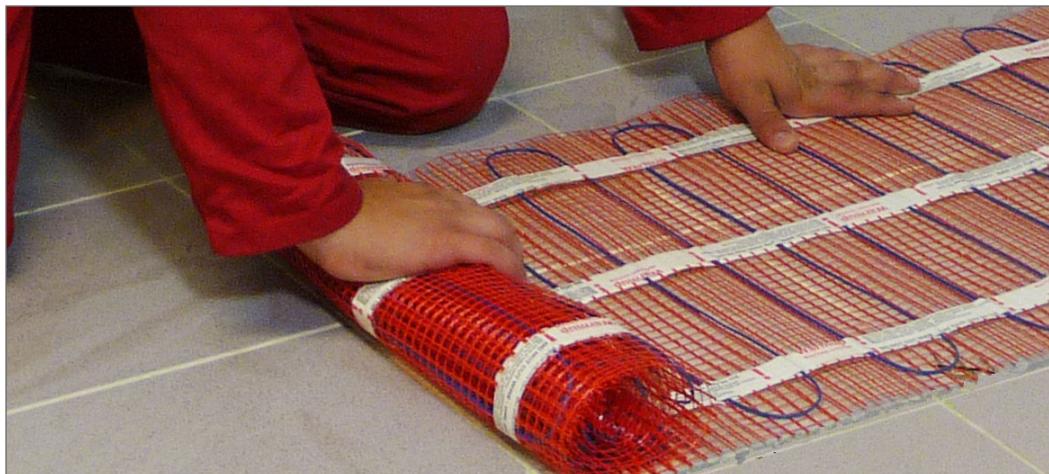


- Le sol doit être minutieusement nettoyé et débarrassé de tous dépôts, déchets et autres matériaux qui pourraient endommager le câble chauffant. La surface obtenue sera propre et sèche.
- A l'aide d'un multimètre ou d'un mégohmmètre, la résistance de l'élément chauffant doit être mesurée avant l'installation :
 - contrôle de l'isolement électrique des âmes conductrices du câble chauffant;
 - contrôle de l'isolement électrique de la tresse de blindage;
 - contrôle de la continuité des âmes conductrices.

Cette opération doit être réalisée par un électricien qualifié, conformément à la norme électrique en vigueur: NF C 15-100.

- **Les valeurs de contrôle relevées doivent être reportées sur la fiche de garantie à télécharger sur notre site www.warmupfrance.fr. Une copie de celle-ci devra nous être retournée par email, fax ou voie postale. Une autre copie devra être remise au client.**
- Si l'un des contrôles effectués n'est pas conforme au tableau de référence (page 3) : contactez immédiatement le service après-vente Warmup au 0805 639 906.

Etape 2 : Installation du Warmup STE



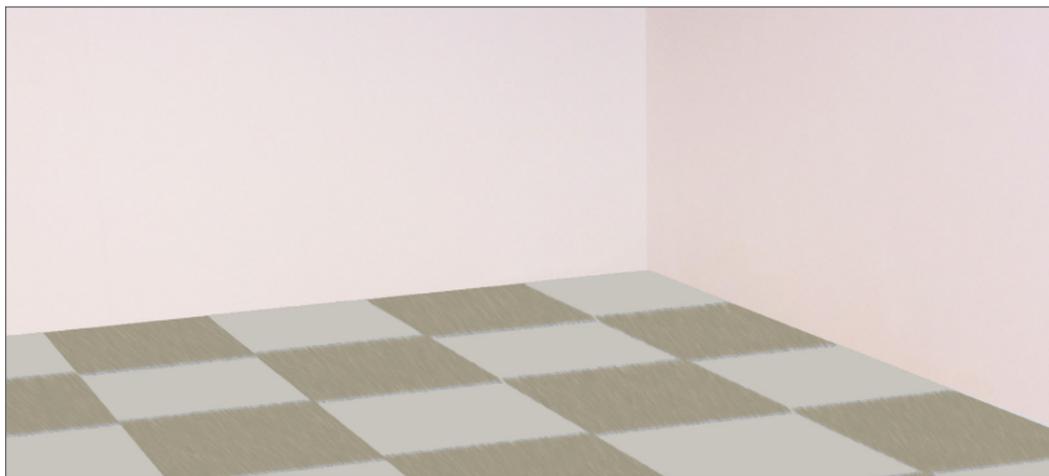
- Le Warmup STE doit être déroulé sur l'ancien carrelage conformément au plan de calepinage, de manière à couvrir la majorité de la surface, en évitant placards, blocs sanitaires, etc. La distance minimale à respecter entre les éléments chauffants et les murs et cloisons est de 10 cm et de 3 cm avec les canalisations traversant le plancher.
- Les trames seront fixées au sol au moyen des bandes adhésives. Et, le retournement des trames du plancher chauffant électrique s'effectue par la seule découpe du treillis plastique. **Cette opération doit être effectuée avec une grande précaution pour ne pas abîmer le câble ou le désolidariser du treillis.**
- Les éléments chauffants ne doivent en aucun cas se toucher et il est interdit de raccourcir le treillis du Warmup STE si celui-ci est trop long.

Etape 3 : Pose du revêtement en carrelage



- Il faut recouvrir le système Warmup STE d'un lit de mortier-colle ou de colle à carrelages (C2-S1/S2) souple et lisser la surface ainsi obtenue en veillant au bon enrobage du câble chauffant et de la liaison froide. L'épaisseur de la couche d'enrobage ainsi obtenue doit être régulière. Ensuite, il convient de laisser sécher un minimum de 24 heures.
- Les revêtements suivants sont autorisés avec le Warmup STE :
 - carreaux céramiques;
 - carreaux et dalles de mosaïque de marbre;
 - dalles en matériaux naturels (pierre calcaire et marbre, granit).
- **Les contrôles électriques décrits en page 6 doivent être renouvelés à cette étape, pendant et après l'enrobage, et les valeurs doivent être de nouveau reportées sur la fiche de garantie.**
Norme électrique à suivre : NF C 15-100.
- **La pose du carrelage ou assimilé doit être effectuée suivant les prescriptions du CPT Sols P3 - Travaux Neufs.**

Etape 4 : Première mise en chauffe



- La première mise en température doit être réalisée par l'installateur ou l'électricien. Les thermostats numériques digitaux Warmup permettent d'effectuer cette opération automatiquement, après la mise en fonctionnement par le professionnel.
- **Lors de la première mise en température, une dernière série de contrôles décrits en page 6 doit être pratiquée. Une nouvelle fois, les valeurs obtenues seront notées sur la fiche de garantie.**
- Il est conseillé de conserver quelques éléments de revêtement de sol en cas de dépannage ultérieur.

Conditions de garantie

La garantie Warmup s'étend sur une durée de **25 ans** pour les planchers chauffants électriques, MAT et STE (soit **2 ans** conformément à la garantie légale de bon fonctionnement auxquels s'ajoutent **23 ans** supplémentaires à titre commercial).



Cette garantie prend effet à partir de la date d'achat du produit Warmup.

Elle s'applique :

- Si l'enregistrement du produit est effectué jusqu'à 30 jours après l'achat par le biais de la fiche de garantie ci-contre. La garantie ne s'appliquera que sur présentation de la fiche de garantie dûment remplie, jointe au produit.
En cas de réclamation, une preuve d'achat vous sera réclamée. A cet effet, nous vous recommandons de garder la facture ou le récépissé.
- Dès lors que l'installation du produit a été effectuée selon les règles en vigueur mentionnées dans le manuel joint, du Cahier de Prescription Technique du PRE 09/07, de la norme NF C 15-100 ainsi que les prescriptions prévues par l'avis technique.
- Si le produit est utilisé aux fins prévues par Warmup et s'il n'est pas détourné de sa fonction première.
- Si les trames ont été vérifiées 3 fois avant de remplir le bon de garantie (déballage, après pose et après revêtement). Le client doit scrupuleusement respecter la notice d'installation et valider les mesures dès la dernière auprès de Warmup France : le client et /ou l'installateur, la date en retournant le bon de garantie par poste, mail ou via le site internet www.warmupfrance.fr. En cas de panne apparente, il doit se rapprocher de Warmup France qui déclenche ou non la procédure de SAV.

La garantie n'est plus valide :

- Si le revêtement de sol au-dessus du plancher chauffant électrique a été endommagé ou détérioré; réparé, remplacé ou couvert par plusieurs revêtements successifs.
- Dans le cas d'une erreur de tension, même momentanée, d'une période de fonctionnement sans thermostat, de modification opérée sur l'élément chauffant après sortie d'usine, de modification de la jonction d'origine ou de trace de dégradation chimique ou mécanique de l'élément.
Ces exclusions ne sont pas limitatives.

La garantie est limitée au remplacement gratuit ou à la réparation par Warmup France des pièces reconnues défectueuses par son service après-vente et exclut tout frais de main d'oeuvre, de déplacement ou de transport ainsi que toute indemnité à titre de dommages et intérêts, dans le cas d'un défaut d'usine du produit.



Cette garantie ne s'applique pas aux planchers chauffants électriques endommagés pendant l'installation ou la pose du revêtement de sol. Elle est pas non plus applicable aux accessoires non fournis par Warmup.

Garantie d'installation SafetyNet:

Si le plancher chauffant électrique Warmup est endommagé pendant l'installation, avant la pose du revêtement de sol, Warmup s'engage à remplacer le matériel défectueux par un autre du même modèle. Il convient alors de nous renvoyer le système chauffant endommagé dans une limite de 30 jours avec la preuve d'achat.

A noter que:

- La garantie SafetyNet ne s'applique que si les instructions d'installation ont été scrupuleusement respectées.
- La limite est d'un remplacement gratuit par installateur ou client.

**Ne s'applique qu'aux produits Warmup MAT et STE.*

**Warmup STE,
une solution offerte par :**

Warmup France

**Tél : 0805 101 449 - Fax : 0805 101 450
www.warmupfrance.fr - fr@warmup.com**